

*Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de Gentilly-2*

DM50**Mémoire de Jean-Claude Bouthillier****déposé au****Bureau d'audiences publiques sur l'environnement****Décembre 2004**

Projet de modification des installations de stockage
des déchets radioactifs et réfection de la
centrale nucléaire Gentilly-2

Je présente ce mémoire à titre de simple citoyen. Je suis résident de la région depuis 1969 résident de Trois-Rivières depuis 1976, et j'ai travaillé durant une période de 26 ans à l'exploitation des centrales de Gentilly.1 et Gentilly 2 dont je suis retraité depuis maintenant 9 ans.

Je suis d'avis que la réfection de la centrale est nécessaire et bénéfique pour la région. Les raisons pour lesquelles je supporte ce projet de réfection sont les suivantes :

- 1.- En partant du principe que l'énergie produite par la centrale Gentilly-2 représente une part non négligeable de la production totale d'HQ (≈ 675 MW), le prolongement de l'exploitation de la centrale n'entraînera pas l'installation d'une autre source de remplacement qui pourrait être plus polluante dans l'environnement pour ainsi compenser la perte de production
2. Le prolongement de l'exploitation de la centrale n'augmente pas les rejets dans l'environnement.
3. Le fonctionnement de la centrale Gentilly-2 représente un apport économique important pour la région si on considère le nombre d'emploi spécialisé (près de 700 personnes) les salaires versés et les achats locaux de biens et services par la centrale.
4. La proposition d'enfouissement des matériaux est sécuritaire pour l'environnement. L'impact sur l'environnement de l'enfouissement des matériaux radioactifs se limitera à l'intérieur des limites du site déjà approuvé et dans les mêmes conditions de sécurité que le site existant.
5. Le fonctionnement de la centrale permet (situation actuelle) de conserver et de développer l'expertise dans ce domaine au Québec. On connaît très bien la contribution du personnel actif et retraité de Gentilly-2 dans plusieurs projets de centrales à l'étranger (Corée, Roumanie, Chine) et même en Ontario.

En conséquence, selon moi, ce projet représente une bonne solution et doit être autorisé dans sa forme proposée.

Voici donc les raisons de mon intervention.

Merci de votre attention.

J-C Bouthillier